

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, AU COMITÉ DES RÉGIONS ET À LA BANQUE CENTRALE
EUROPÉENNE

L'introduction des billets et pièces en euros: un an après

(2003/C 36/02)

1. RÉSUMÉ

Près d'un an après l'introduction des pièces et des billets en euros, l'euro fait partie intégrante de la vie quotidienne des citoyens européens.

Selon l'enquête Eurobaromètre réalisée en novembre 2002, la majorité des Européens sont satisfaits d'avoir l'euro comme monnaie. Seule une personne sur plus de cinq éprouve encore quelques difficultés. La vaste majorité des citoyens s'est rapidement accoutumée aux espèces en euros: si plus des deux tiers (68,8 %) manipulent facilement les pièces, cette proportion est encore plus élevée pour les billets (92,8 %). La plupart des Européens estiment également que le nombre des valeurs choisies pour les billets et les pièces est le bon (83,7 % et 53,5 % respectivement).

Les citoyens connaissent bien désormais les pièces des autres pays de la zone euro. Dans les régions frontalières, les grandes villes et les régions touristiques notamment, une proportion croissante des pièces en circulation sont d'origine «étrangère». Il est indéniable que les différentes faces nationales des pièces suscitent un grand intérêt et 92,6 % des personnes interrogées confirment que la diversité des pièces ne leur pose aucun problème. À vrai dire, nombreux sont les citoyens qui ont commencé à en faire la collection. Les numismates se sont également intéressés aux 80 «véritables» pièces de collection en euros qui ont été émises dans le courant de 2002 par différents États membres et qui ne sont pas destinées à des fins de paiement ordinaire.

L'introduction des pièces et des billets en euros a eu un impact sur l'utilisation de la monnaie unique en dehors de la zone euro, et ce, tant en Europe que dans d'autres régions du monde. Le comportement des voyageurs européens joue un rôle à cet égard, puisque 53 % des ressortissants de la zone euro voyageant en dehors de cette zone déclarent emporter des espèces en euros, alors que 16 % seulement se munissent de dollars. Il s'avère que les trois États membres n'appartenant pas à la zone euro (Danemark, Suède et Royaume-Uni) ainsi que les douze pays candidats acceptent régulièrement les paiements liquides en euros, même si cette pratique se limite généralement aux capitales et aux régions touristiques. Certains commerçants affichent même les prix en euros. Dans certaines régions des Balkans, telles que le Monténégro et le Kosovo, l'euro est utilisé de facto comme monnaie locale, souvent en remplacement de l'ancien mark allemand. L'introduction des pièces et des billets en euros a également eu un impact, bien que moindre, sur d'autres continents. Hormis les départements français d'outre-mer qui, bien que géographiquement situés en dehors de l'Europe, font partie intégrante de l'Union européenne et ont adopté l'euro en remplacement du franc français, l'euro est également accepté comme moyen de paiement dans

les régions touristiques de certains pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, où l'on peut voir des prix affichés en euros.

Dans certains pays, les citoyens ont associé le passage à l'euro à des augmentations significatives de prix, mais aucune donnée concrète ne corrobore cette impression. En particulier, une analyse statistique détaillée de l'évolution des prix fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) montre que les effets inflationnistes du passage à l'euro sont de l'ordre de 0 à 0,20 %. Une analyse plus approfondie démontre l'existence d'un écart très net entre l'inflation perçue et l'inflation mesurée, ce qui s'explique par le renchérissement notable de certains biens et services fréquemment achetés (des données montrent clairement que la hausse des prix a été plus sensible dans le secteur des services, notamment dans les restaurants, les hôtels, les bars, etc.), qui marquent plus fortement l'esprit des consommateurs.

L'influence de l'introduction de l'euro fiduciaire sur les habitudes de paiement des citoyens ne peut être jugée avec certitude à ce stade. On a constaté une forte progression de l'utilisation des moyens de paiement autres que les espèces en 2002, mais il est difficile d'attribuer cette évolution au seul passage à la monnaie unique. Le montant moyen des retraits d'espèces aux DAB (distributeurs automatiques de billets) semble également avoir augmenté.

La dernière enquête Eurobaromètre confirme que les Européens commencent à penser en euros, mais que le chemin est encore long: si 42,2 % des consommateurs calculent déjà le plus souvent en euros, ce pourcentage chute à 12,5 % lorsqu'il s'agit d'achats importants comme une maison ou une voiture pour lesquels les citoyens continuent à penser en monnaie nationale. Les détaillants continuent de pratiquer le double affichage des prix, ce qu'apprécient certaines catégories de consommateurs, notamment ceux qui calculent encore en monnaie nationale. Tandis qu'une majorité des personnes interrogées (50,6 %) ne souhaitent pas que les commerçants maintiennent le double affichage des prix, 47,2 % sont d'un avis contraire. Dans le même temps, il faut bien reconnaître que la poursuite du double affichage des prix retarde la conversion mentale de la population à l'euro et risque même d'aller à l'encontre du but recherché qui est d'assurer un passage sans heurts à la monnaie unique. **En accord avec Eurocommerce, la Commission recommande donc au secteur du commerce de détail de renoncer au double affichage d'ici le 30 juin 2003 au plus tard** et d'en informer les consommateurs en temps utile. Cette recommandation s'applique aussi à d'autres secteurs où les montants et les prix continuent de figurer en euros et en monnaie nationale, par exemple, sur les factures de certaines entreprises ou les relevés de compte fournis par les établissements financiers à leurs clients.

L'INTRODUCTION DES PIÈCES ET DES BILLETS EN EUROS — UN AN APRÈS

FAITS ET CHIFFRES SE RAPPORTANT À LA ZONE EURO

OCTOBRE 2002

| | Billets | Pièces |
|--|-------------------------|-----------------------------|
| Circulation totale | | |
| Nombre d'espèces en circulation | 7,42 milliards | 38,2 milliards |
| Valeur d'espèces en circulation | 320,9 milliards d'euros | 11,9 milliards d'euros |
| Valeur totale en proportion du PIB | 4,54 % | 0,17 % |
| Chiffres par habitant | | |
| Nombre moyen par personne | 24,7 | 126,5 |
| Valeur moyenne par personne | 1 062,8 euros | 39,4 euros |
| Pièce/billet en euros les plus populaires | | |
| Nombre totale (en % du total) | 50 euros (28,8 %) | 1 cent (17,4 %) |
| Valeur totale (en % du total) | 50 euros (33,4 %) | 2 euros (39,8 %) |
| Pièces de collection (*) | | |
| Nombre d'émissions de pièces | | 80 (30 en or, 50 en argent) |
| Plus petite dénomination | | 25 cents |
| Plus grande dénomination | | 400 euros |

(*) Les données relatives aux pièces de collection se rapportent à toute l'année 2002.

2. LE PASSAGE À L'EURO: UN GRAND SUCCÈS

Un an après l'introduction des billets et des pièces en euros, l'euro fait partie de notre vie quotidienne. La présente communication aborde les différents aspects pratiques liés à l'euro, notamment les billets de banque et les pièces en euros. Elle fait suite à la communication de la Commission COM(2002) 124 du 6 mars 2002, qui dressait un bilan de l'introduction des billets et des pièces en euros. L'impact économique de l'euro en tant que monnaie unique des douze États membres de la zone euro n'est pas abordé ici, mais fera l'objet de la communication «La zone euro dans l'économie mondiale — Bilan des trois premières années» [COM(2002) 332 du 19 juin 2002]. Enfin, l'introduction de l'euro peut également être considérée comme un pas important vers l'achèvement du marché intérieur. Ce sujet sera abordé dans une prochaine communication de la Commission, «Le marché intérieur — Dix années sans frontières», à l'occasion du dixième anniversaire de cet événement majeur.

3. LES BILLETS ET LES PIÈCES EN CIRCULATION DANS LA ZONE EURO

3.1. Les billets

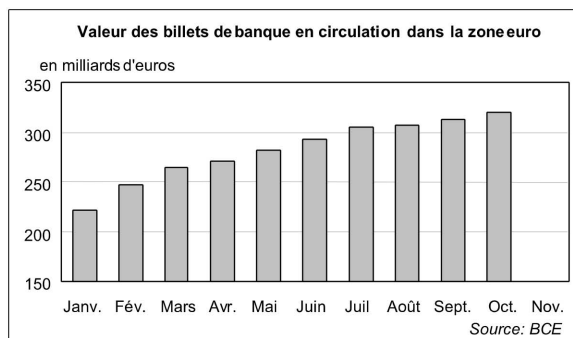
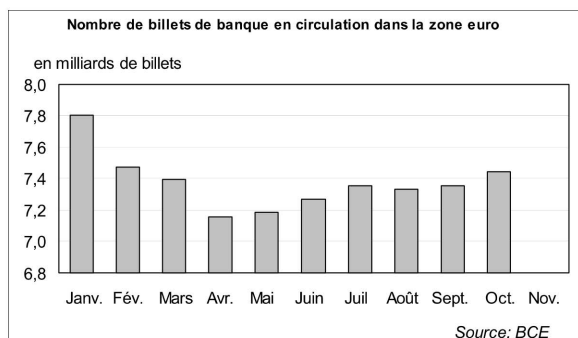
Au début de janvier 2002, les banques centrales nationales de la zone euro ont mis en circulation environ 7,8 milliards de billets. En cours d'année, le nombre de billets en circulation a baissé jusqu'au printemps (7,16 milliards), pour augmenter ensuite presque régulièrement jusqu'à fin d'octobre, où il atteignait 7,42 milliards (graphique 1).

La diminution temporaire des billets en circulation peut s'expliquer tout d'abord par une certaine prudence lors de l'opération de préalimentation, afin d'assurer un passage sans heurts. La plupart des banques et des commerçants ont commandé des réserves importantes, dans la mesure où leurs besoins en euros fiduciaires étaient nécessairement basés sur des estimations. Par

la suite, les réserves excédentaires ont été retournées aux banques centrales. Ensuite, comme les détaillants s'étaient engagés à rendre la monnaie exclusivement en euros, et comme de nombreuses personnes ont échangé leur monnaie nationale contre des euros dans des commerces (parfois en

achetant un petit article avec un gros billet), les détaillants ont eu besoin d'un nombre de billets beaucoup plus important qu'habituellement, dans la mesure où les espèces nationales qu'ils recevaient ne pouvaient pas être réutilisées pour rendre la monnaie.

Graphique 1

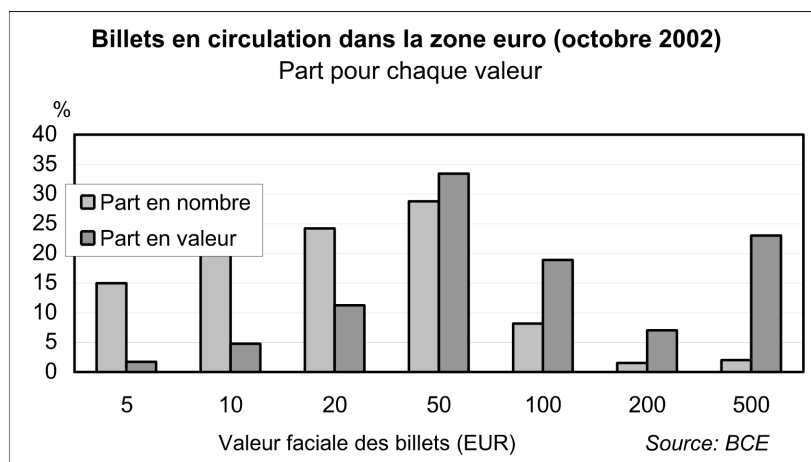


La valeur totale des billets en circulation s'élevait à 221,5 milliards d'euros à la fin de janvier 2002 et elle a augmenté ensuite régulièrement pour atteindre 320,9 milliards d'euros en octobre. Cette différence dans l'évolution du nombre total de billets, d'une part, et de la valeur totale des billets, d'autre part, s'explique notamment par l'importance qu'ont prise les petites coupures pendant la phase de préalimentation et la période de double circulation. Apparemment, le nombre des petites coupures émises était supérieur à ce qui était nécessaire et celles-ci ont ensuite été retournées aux banques centrales.

Ces chiffres représentaient 24,7 billets par habitant en circulation à la fin d'octobre, soit 1 062,8 euros par habitant. La valeur totale des billets en circulation représentait 4,5 % du produit intérieur brut (PIB) pour l'ensemble de la zone euro.

Le graphique 2 indique la ventilation des billets en circulation en fonction de leur valeur dans la zone euro à la fin du mois d'octobre.

Graphique 2



Le billet de 50 euros est le plus courant, tant en nombre qu'en valeur totale. Il représente un tiers de la valeur totale en circulation. Dans la plupart des pays, c'est le billet le plus utilisé dans les distributeurs automatiques. Cette première place est due au fait qu'il est la coupure préférée des utilisateurs d'espèces et qu'il correspond à la valeur des montants les

plus couramment dépensés pour les achats. Il est suivi par le billet de 20 euros, qui représente près d'un quart de l'ensemble des billets. Toutefois, en termes de valeur, c'est le billet de 500 euros qui occupe la deuxième place. Les deux billets à forte valeur faciale (200 euros et 500 euros) représentent seulement 1,5 et 2 % de l'ensemble des billets en circulation.

Dans certains États membres, notamment en Italie et en Grèce, a eu lieu un débat sur l'opportunité de remplacer ou de compléter les pièces de 1 et 2 euros, par des billets de 1 et 2 euros. Cependant, les chiffres du dernier Eurobaromètre (novembre) ne font pas apparaître une telle nécessité. 83,7 % des personnes interrogées estiment que le nombre des coupures est adéquat. 78 % des Italiens et 68,5 % des Grecs sont également de cet avis.

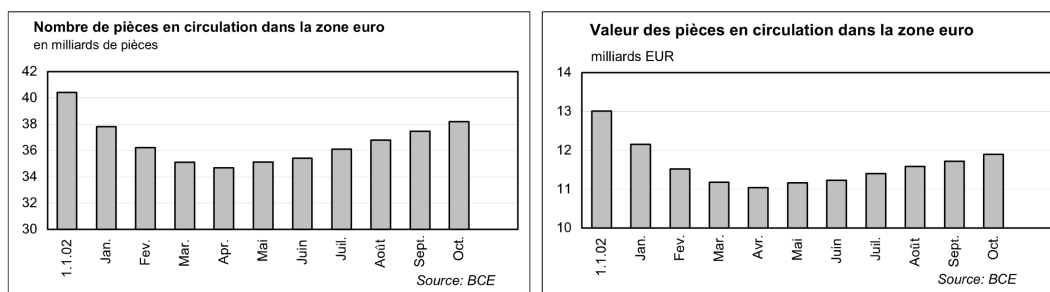
3.2. Les pièces

Au début de 2002, les banques centrales de la zone euro ont mis en circulation 40,4 milliards de pièces. Dès le courant du mois de janvier, la quantité de pièces en circulation a baissé sensiblement, puisqu'elle est tombée à 37,8 milliards (graphique 3). Le nombre de pièces en circulation a continué

à baisser jusqu'en avril. Ensuite, le nombre de pièces en circulation a connu une augmentation régulière, atteignant les 38,2 milliards à la fin d'octobre 2002. Pour les pièces, l'évolution en valeur est similaire à l'évolution en nombre (graphique 3). À l'origine, des pièces d'une valeur totale de 13 milliards avaient été mises en circulation dans la zone euro. Cette valeur a atteint un plancher d'environ 11 milliards d'euros en avril, avant de remonter pour atteindre 11,9 milliards à la fin d'octobre 2002.

Les pièces émises par Monaco (1/500^e des pièces émises par la France), San Marino (1 944 000 euros), et le Saint-Siège (670 000 euros) font partie du volume total des pièces en circulation.

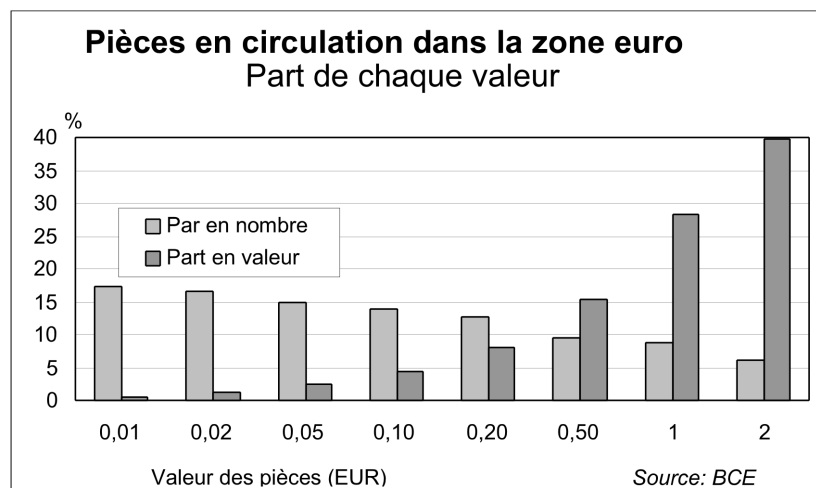
Graphique 3



Le nombre de pièces par habitant mises en circulation dans la zone euro varie considérablement d'un État membre à l'autre, en fonction des différentes habitudes nationales en matière de paiement. En moyenne, ce sont 134 pièces par habitant qui ont été mises en circulation dans la zone euro au début de l'année, ce qui représente une valeur moyenne de 43 euros par personne. La valeur totale des pièces en circulation représentait 0,17 % du PIB de la zone euro en octobre.

La quantité de pièces en euros en circulation se répartit de façon relativement égale entre les différentes valeurs. La pièce la moins répandue est la pièce de 2 euros, qui représente 40 % de la valeur totale en circulation. Les deux pièces bimétalliques (1 et 2 euros) représentent 68 % de la valeur de l'ensemble des pièces en circulation. La part des pièces de faible valeur (1 et 2 centimes) est de 16,6 et 17,4 % respectivement, ce qui ne représente que 1,1 et 0,6 % de la valeur totale.

Graphique 4



Un débat sur l'utilité des pièces de faible valeur s'est élevé en Grèce et en Italie, notamment en ce qui concerne les pièces de 1 et 2 centimes. Toutefois, le nombre de pièces en circulation par pays n'indique pas que les petites pièces ne soient pas utilisées par la population. C'est ainsi que la part de la pièce de 1 centime dans les pays de la zone euro représente de 9,1 à 21,3 % de l'ensemble des pièces. Pour la pièce de 2 centimes, la répartition est encore plus uniforme, puisqu'elle varie entre 12,7 et 18,8 %. En Finlande, où une loi stipule que les paiements en espèces sont arrondis aux 5 centimes, l'utilisation des pièces de 1 et 2 cents est limitée. De ce fait, la Monnaie finlandaise a limité la production des deux plus petites dénominations, avec un volume d'émission nettement inférieur à celui des autres pays.

D'après le dernier Eurobaromètre, la majorité de la population de la zone euro (53,5 %) estime que le nombre des valeurs faciales représentées est le bon. Enfin, il convient de se rappeler que les petites pièces ont joué un rôle important en contribuant à garantir que les conversions à partir des monnaies nationales se feraient correctement, au centime près.

3.3. Flux transfrontaliers de billets et de pièces en euros

Les billets et les pièces en euros peuvent être utilisés dans l'ensemble de la zone euro; ils ne sont pas limités au pays d'origine. C'est pourquoi, les billets et les pièces en euros ont «migré», et les citoyens de la zone euro possèdent généralement un mélange de billets et de pièces de différents États membres dans leur porte-monnaie.

Les billets et les pièces en euros migrent pour différentes raisons. La première est que les citoyens qui voyagent à l'étranger prennent un peu d'argent avec eux, qu'ils soient en voyage d'affaires, en vacances ou qu'ils fassent simplement des achats transfrontaliers. En outre, les billets et les pièces peuvent être transportés d'un pays à l'autre au cours du processus de redistribution entre banques centrales nationales, banques commerciales et commerçants. Les visiteurs étrangers et les touristes de pays n'appartenant pas à la zone euro contribuent également à la migration de l'euro. Lorsqu'ils commandent des espèces en euros auprès de leur banque locale avant leur voyage, ces espèces auront souvent été achetées par leur banque dans un pays autre que celui dans lequel elles seront finalement dépensées.

Le mélange de billets et de pièces provenant de différents pays augmentera avec le temps et atteindra sans doute un niveau d'équilibre, où le mélange de pièces représentera plus ou moins la part de chaque pays dans le volume total émis dans la zone euro. On ne sait pas très bien à quel rythme cela se fera. Toutefois, certaines tendances sont en train d'émerger. Il semble que les pièces de différentes valeurs se mélangent à des rythmes différents, et que les pièces d'une valeur élevée aient plus tendance à migrer. Le mélange de pièces varie également, dans une certaine mesure, d'un endroit à un autre. C'est ainsi que l'on trouve traditionnellement un pourcentage plus élevé de pièces étrangères dans les zones urbaines que dans les zones rurales. En outre, les personnes vivant à la frontière

d'une autre zone euro ont également plus de pièces étrangères dans leur porte-monnaie. À cet égard, une étude de la banque centrale autrichienne a montré que, au 10 septembre 2002, 11,8 % des pièces en circulation en Autriche étaient d'origine allemande, cette part s'élevant à 23,4 % dans les régions proches de la frontière allemande.

3.4. Pièces de collection en euros

Pour de nombreux citoyens européens comme pour les touristes étrangers, les pièces de circulation libellées en euro, du fait de la multiplicité des faces nationales, sont devenues des articles de collection. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que dans de nombreux États membres, il existe une tradition vivace et ancienne d'émission de pièces de collection pour célébrer les événements exceptionnels ou des symboles d'importance nationale. Tout comme les pièces destinées à être mises en circulation, les pièces de collection sont émises officiellement par les États membres, elles ont une valeur nominale (faciale) et un cours légal, bien qu'elles soient rarement utilisées à des fins de paiement, dans la mesure où leur valeur marchande est généralement beaucoup plus élevée que leur valeur nominale. La plupart sont faites avec des métaux précieux comme l'or ou l'argent.

Cette tradition s'est maintenue et développée, et les pièces de collection émises par les États membres de la zone euro sont désormais toutes libellées en euros. Si les pièces en euros en circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro, les États membres ont décidé que les pièces de collection en euros n'auraient cours légal que dans le pays d'émission. En outre, afin d'éviter toute confusion, ils ont convenu de ne pas émettre de pièces de collection en euros au cours de la période de transition (1999-2001), les pièces en euros destinées à être mises en circulation n'ayant pas encore été émises à ce moment-là. Depuis 2002, la plupart des pays de la zone euro ont commencé à émettre des pièces de collection libellées en euros. Ainsi que les États membres l'avaient convenu, leurs spécifications techniques diffèrent des caractéristiques des pièces «normales» à différents égards, afin d'éviter toute confusion pour le public. Sur les trois paramètres techniques que constituent la couleur, le diamètre et le poids, au moins deux devront être différents de ceux des euros en circulation. En outre, la valeur faciale des pièces de collection est toujours différente de celle des pièces en circulation, de même que leur dessin.

Fin 2002, le nombre total de pièces de collection libellées en euros s'élevait à environ 80, dont 30 pièces en or. La plupart d'entre elles ont été émises par la France, l'Autriche, l'Allemagne et l'Espagne. La valeur faciale de ces pièces va de 25 centimes à 400 euros, les valeurs les plus courantes étant 5, 10 et 20 euros. Cette valeur faciale ne correspond normalement ni à la valeur du métal ni au prix de vente. La valeur marchande de ces pièces de collection dépend bien sûr du volume de pièces émis, qui est normalement indiqué à l'achat et qui peut aller de petits volumes (99 pièces) à des éditions illimitées.

Outre ces pièces officielles, de nombreuses Monnaies nationales et privées produisent et vendent également des médailles, qui n'ont pas cours légal. Afin d'éviter toute confusion avec ces médailles, la Commission a publié une recommandation aux États membres sur la protection des pièces en euros. Si elles ont la même taille que les pièces en euros, ces médailles ne doivent pas être libellées en euros et ne devraient pas non plus comporter le symbole «euro» ni aucun dessin similaire à ceux se trouvant sur les pièces en euros.

3.5. Pièces commémoratives en euros

Les pièces commémoratives constituent une autre catégorie de pièces officiellement émises par les États membres. Ces pièces ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro et sont destinées à être mises en circulation, bien qu'il convienne de noter qu'aucune pièce commémorative en euros n'a été émise à ce jour. Leurs caractéristiques techniques, dimensions et valeur faciale correspondent exactement à celles des pièces en circulation. La seule différence est que le dessin figurant sur la face nationale est remplacé par un dessin spécial commémorant un événement particulier ou représentant un moment marquant de l'histoire nationale. Ces pièces commémoratives sont généralement émises en quantités limitées, mais suffisamment importantes pour qu'elles puissent être mises en circulation avec les pièces courantes. Afin de permettre aux citoyens européens de se familiariser avec les différentes faces nationales et d'éviter toute confusion, les États membres ont convenu qu'aucune pièce commémorative ne serait émise au cours des premières années suivant l'introduction des billets et des pièces en euros.

3.6. Le nickel dans les pièces en euros

Nul n'ignore qu'une petite fraction de la population est sensible au contact du nickel sur sa peau; un contact prolongé peut même entraîner certaines allergies. Bien que quelques pièces en euros contiennent encore un peu de nickel, 85 % de l'ensemble des pièces en circulation n'en contiennent désormais plus du tout. Avant le passage à l'euro, 75 % des différentes pièces nationales contenaient du nickel — 4 pièces sur 8 en Allemagne, 4 sur 5 en Belgique, 9 sur 10 en France et 7 sur 9 en Espagne, par exemple —, et beaucoup d'entre elles étaient en nickel pur. Le nombre de pièces contenant du nickel a donc très sensiblement baissé. Avant tout pour des raisons de sécurité, les pièces de 1 et 2 euros contiennent une petite quantité de nickel, qui se trouve pour l'essentiel dans la partie centrale de la pièce et non en surface. L'utilisation de nickel rend les pièces moins faciles à contrefaire et permet une identification plus fiable des pièces dans les automates de vente.

Bien qu'il y ait eu une certaine confusion, en début d'année, sur la teneur en nickel des pièces en euros et sur ses effets possibles sur les utilisateurs sensibles, il est désormais bien établi que les pièces en euros sont d'une utilisation extrêmement sûre, même plus sûre que la plupart des pièces nationales. Une récente étude présentée par le professeur Pierre-Gilles de Gennes,

prix Nobel de physique, confirme la baisse de la teneur en nickel⁽¹⁾. Cette étude, qui a été menée dans des conditions analogues à celles dans lesquelles les pièces sont normalement manipulées, prouve que les pièces de 1 et 2 euros dégagent environ moitié moins de nickel que certaines pièces nationales.

3.7. Contrefaçon des euros

Au cours de l'année 2002, les banques et les bureaux de change ont entrepris la formation de leur personnel concernant les marques de sécurité en vue d'améliorer la détection des contrefaçons et la lutte contre la fraude. La Commission et les États membres ont mis en place un réseau d'institutions pour la lutte contre la contrefaçon. En collaboration avec la Banque centrale européenne (BCE) et Europol, ce réseau assure le traitement de toute information concernant les billets et les pièces contrefaits.

En raison des marques de sécurité avancées des billets et des pièces, la contrefaçon de l'euro en 2002 s'est maintenue à un niveau beaucoup plus faible que la contrefaçon des anciennes monnaies nationales des années précédentes. Les billets et les pièces de contrefaçon découverts à ce jour sont extrêmement peu nombreux et, à quelques exceptions près, sont le fait d'amateurs. En ce qui concerne les billets, les chiffres publiés par la BCE s'élèvent à moins de 22 000 fausses coupures (dont 65 % de billets de 50 euros) pour la première moitié de l'année 2002, soit environ 7 % du nombre de contrefaçons enregistrées par les banques centrales nationales de la zone euro pendant la même période de l'année 2001. C'est-à-dire que pour 59 millions de billets en circulation, on enregistre moins d'une contrefaçon par jour. Le nombre de pièces contrefaites est également très bas. Au cours du premier semestre de 2002, on a détecté seulement 68 pièces contrefaites, une quantité infinitésimale comparée à plus de 38 milliards de pièces en circulation.

4. LE CITOYEN ET L'EURO⁽²⁾

4.1. La perception de l'euro par le public

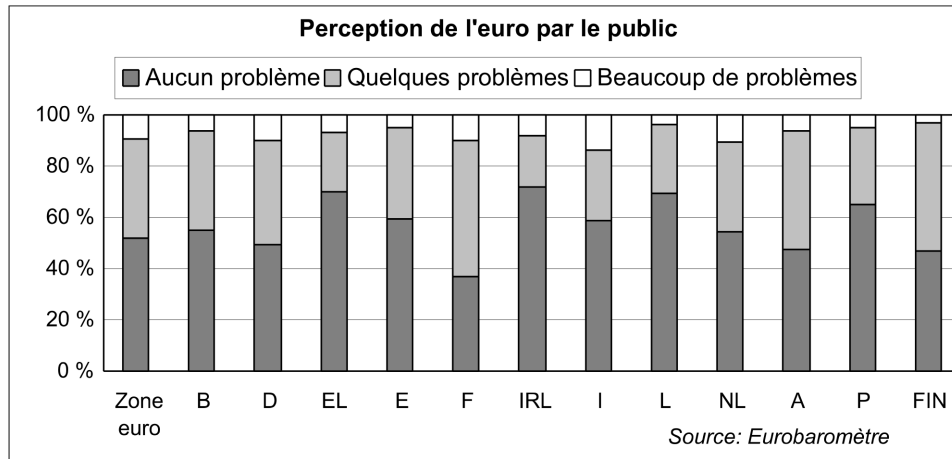
D'après des données recueillies lors du sondage Eurobaromètre organisé en novembre 2002, qui est basé sur des entretiens avec 1 200 personnes, la majorité des habitants (51,5 %) de la zone euro indique n'avoir aucune difficulté avec l'utilisation de l'euro. Ce résultat va de 71,7 % en Irlande à 36,5 % en France. Seulement 9,5 % des personnes interrogées déclarent avoir beaucoup de difficultés (pour les détails par pays, voir graphique 5). La part de ceux qui n'ont aucune difficulté est plus élevée chez les hommes (57 %) que chez les femmes (46,4 %). Inversement, la part des personnes ayant indiqué avoir beaucoup de difficultés est plus élevée chez les femmes (11,8 %) que chez les hommes (7 %).

⁽¹⁾ Voir Fournier P-G., Govers T.R., Fournier J., Abani, M.: «Contamination par le nickel et d'autres métaux lors de la manipulation des pièces de monnaie — Comparaison entre francs français et euros». Comptes rendus de l'Académie des sciences. Physique, vol. 3 (2002), n° 6, p. 749-758.

⁽²⁾ Les données utilisées dans les points 4.1 à 4.5 proviennent du dernier Eurobaromètre (Flash EB 139, vol. AB, novembre 2002).

Question: Diriez-vous aujourd'hui que l'euro vous pose toujours beaucoup de problèmes, quelques problèmes ou aucun problème?

Graphique 5

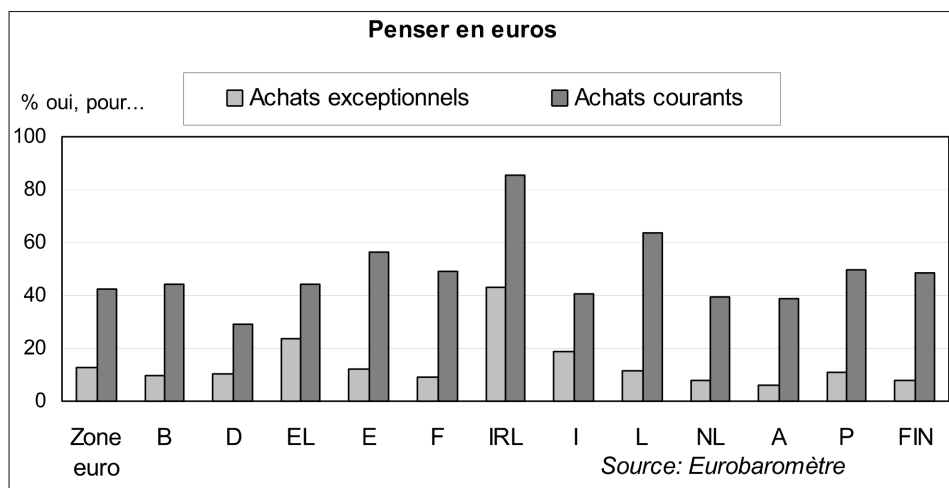


4.2. Penser en euros

En novembre 2002, 42,2 % des personnes interrogées calculaient le plus souvent en euros lorsqu'elles achetaient des produits courants. Inversement, 32,4 % pensent toujours plus souvent en monnaie nationale pour leurs achats de tous les jours. Les mieux adaptés semblent être les Irlandais, puisque 85,5 % d'entre eux prennent le plus souvent leurs décisions d'achat sur la base de calculs en euros. Ces chiffres sont beaucoup plus faibles lorsqu'il s'agit d'achats exceptionnels. Pour les achats d'un montant important, par exemple une maison ou une voiture, seulement 12,5 % des personnes interrogées calculent le plus souvent en euros. Là encore, c'est le chiffre irlandais (43,1 %) qui est le plus élevé par rapport à la moyenne.

Question: Aujourd'hui, lorsque vous faites vos achats, comptez-vous mentalement plus souvent en euros, plus souvent en monnaie nationale ou aussi souvent en euros qu'en monnaie nationale (comptent le plus souvent en euros, en %).

Graphique 6



4.3. Attitude envers le double affichage des prix

Le double affichage des prix, en euros et en monnaie nationale, a considérablement facilité le passage à l'euro, en permettant aux consommateurs de comparer et d'évaluer les prix. En novembre, une faible majorité des personnes interrogées (50,6 %) ne souhaitent pas que les commerçants continuent à pratiquer le double affichage des prix. En revanche, 47,2 % de personnes sont d'un avis contraire et préfèrent que le double affichage soit maintenu. Les femmes se sont montrées très favorables au maintien du double affichage (50,9 %, contre 43,1 % pour les hommes). La poursuite du double affichage des prix présente à la fois des avantages et des inconvénients. D'une part, il aide certains citoyens à s'adapter à la nouvelle monnaie, mais d'autre part, il retarde la conversion mentale de la population à l'euro. Dans certains pays, il pourrait même créer une certaine confusion, surtout si le niveau de conversion peut induire le consommateur en erreur. Ceci pourrait être le

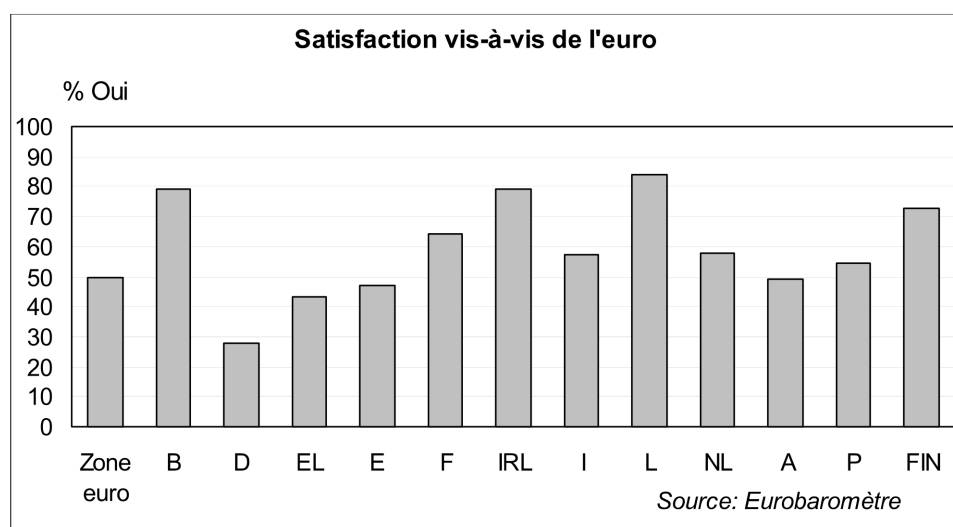
cas dans certains pays et pourrait donner lieu, dans certains cas, à un surendettement. C'est pourquoi la Commission, en accord avec Eurocommerce, recommande de renoncer progressivement au double affichage, afin de le faire disparaître d'ici le 30 juin 2003 au plus tard. Cette recommandation s'applique aussi à la double indication des montants sur les relevés de banque.

4.4. Satisfaction vis-à-vis de l'euro

49,7 % des citoyens de la zone euro s'estiment «très» ou «plutôt» satisfaits du fait que l'euro soit devenu leur monnaie; 11,1 % ne sont ni satisfaits ni insatisfaits, alors que 38,7 % déclarent être plutôt insatisfaits ou très insatisfaits. Parmi les pays de la zone euro, c'est au Luxembourg que le taux de personnes satisfaites est le plus élevé (84,2 %) et en Allemagne qu'il est le plus faible (27,8 %). Voir graphique 7 pour les détails.

Question: Êtes-vous personnellement très satisfait ou plutôt satisfait que l'euro soit devenu votre monnaie?

Graphique 7



Les questions relatives à l'utilisation des billets et des pièces indiquent une attitude plus favorable envers l'euro. D'après le dernier Eurobaromètre (novembre 2002), la grande majorité des Européens trouvent qu'il est facile ou très facile de distinguer les différents billets et pièces en euros et de les manipuler. Plus des deux tiers (68,8 %) manipulent facilement les pièces en euros. Cette proportion est encore plus élevée pour les billets (92,8 %). À ce tableau vient s'ajouter le jugement positif des citoyens sur le nombre des différentes valeurs faciales des pièces. La majorité des Européens (53,5 %) estiment que le nombre des valeurs choisies est le bon. Le taux d'approbation est sensiblement plus élevé pour les billets. Là, ce sont 83,7 % des personnes interrogées qui estiment que le choix des différentes valeurs mises en circulation est le bon.

L'arrivée des pièces en euros a également introduit une grande variété dans les pièces en circulation, en raison des faces natio-

nales différentes sur le revers. Ce sont au total 120 pièces différentes qui ont été mises en circulation. Cette variété présente un grand intérêt pour les collectionneurs. 92,6 % des personnes interrogées déclarent qu'elles n'éprouvent aucune difficulté avec les différentes faces nationales. Une écrasante majorité des usagers semblent donc considérer que les différentes faces nationales constituent une source de diversité bienvenue.

4.5. L'introduction de l'euro fiduciaire facilite le commerce transfrontalier et la transparence des prix.

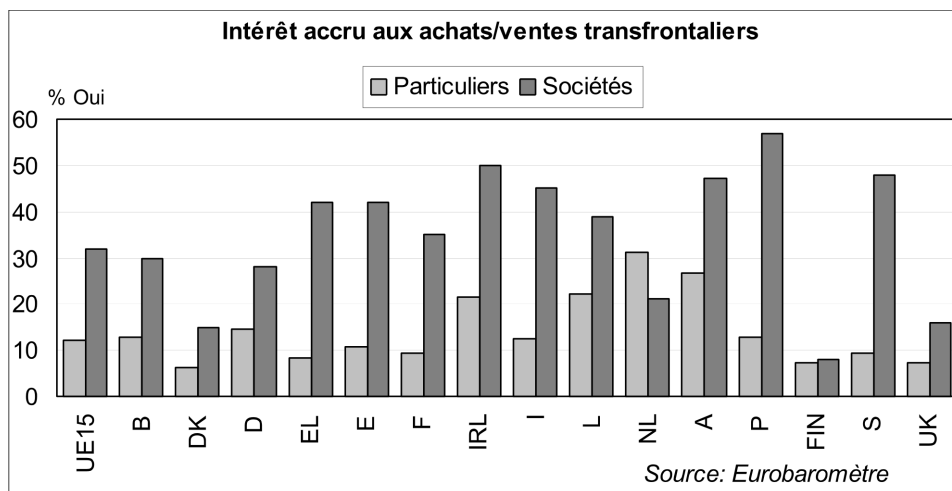
L'introduction des billets et des pièces en euros renforce l'intégration des marchés dans l'Union européenne. La création d'une monnaie unique a non seulement éliminé le risque de change et le coût des opérations, mais elle a également

supprimé une barrière psychologique au commerce transfrontalier, les comparaisons étant facilitées par la transparence des prix. Depuis l'introduction des billets et des pièces en euros, 12 % des consommateurs européens sont plus intéressés par l'achat de biens dans un autre pays de l'Union européenne. La proportion des personnes qui se sentent encouragées à acheter à l'étranger va de 31 % aux Pays-Bas à 6 % au Dane-

mark. Les chiffres semblent être plus élevés dans les petits pays comme l'Autriche (27 %), le Luxembourg (22 %) et l'Irlande (22 %), où les personnes favorables aux achats transfrontaliers sont nombreuses. En revanche, l'attitude des Finlandais (7 %) n'a que très peu changé. L'intérêt relativement faible des Britanniques (7 %) et des Danois (6 %) n'est pas surprenant, dans la mesure où l'euro n'a pas été introduit dans ces pays.

Question: Maintenant que l'euro a été introduit, êtes-vous plus intéressé par l'achat de biens à l'étranger/encouragez-vous la vente de vos produits à l'étranger? (oui en %)

Graphique 8



L'attitude des sociétés a évolué de façon encore plus sensible. 32 % en moyenne des entreprises UE-15 indiquent qu'après l'introduction des billets et des pièces en euros, elles ont été plus intéressées par la vente de leurs produits à l'étranger. Ce sont les entrepreneurs portugais qui occupent la première place dans ce domaine: 57 % d'entre eux souhaitent désormais promouvoir les ventes transfrontalières de leurs produits; ils sont suivis par les Irlandais (50 %), les Suédois (48 %) et les Autrichiens (47 %). Au bas de l'échelle, on trouve les sociétés britanniques (16 %), danoises (15 %) et finlandaises (8 %).

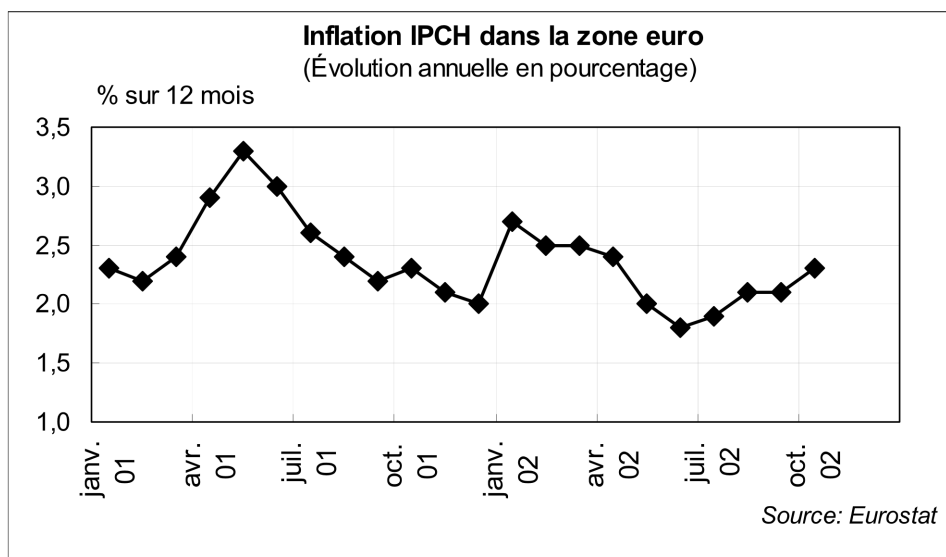
5. L'IMPACT DU PASSAGE À L'EURO SUR L'INFLATION

Dans la plupart des pays, le public s'est déclaré préoccupé par l'impact que le changement de monnaie aurait sur les prix. Le présent point examine les données recueillies en la matière et en conclut que, sur la base des données officielles disponibles, il y a effectivement eu des augmentations de prix dans certains secteurs. Toutefois, les effets du passage à l'euro sur l'inflation globale des prix à la consommation sont plutôt limités.

Dans le même temps, il convient de se rappeler que, fondamentalement, à moyen et à long terme, l'introduction de l'euro fera baisser les prix. En effet, l'euro facilitera beaucoup la comparaison des prix dans l'ensemble de la zone euro; cela augmentera la transparence des prix, permettra un meilleur fonctionnement du marché unique et un environnement plus compétitif, ce qui favorisera l'efficacité économique et exercera une pression à la baisse sur les prix à la consommation.

5.1. Évolution des prix à la consommation dans la zone euro

Les prix à la consommation dans la zone euro, mesurés par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), après avoir enregistré une pointe en mai 2001, avec un taux annuel de 3,3 %, ont suivi une tendance à la baisse pendant le reste de l'année 2001 (graphique 9). En janvier 2002, au moment où les billets et les pièces en euros ont été introduits dans la zone euro, l'inflation IPCH globale a enregistré une hausse sensible, puisqu'elle est passée de 2 % en décembre 2001 à 2,7 % en janvier 2002. Ensuite, elle a progressivement repris sa tendance à la baisse, et elle était retombée à 1,8 % en juin, le taux le plus faible en plus de deux ans et demi.

Graphique 9

5.2. Effets possibles du passage à l'euro sur l'inflation

À trois reprises cette année, Eurostat a publié des estimations relatives aux effets sur l'inflation du passage à l'euro fiduciaire ⁽¹⁾. Les deux premières études montrent que la plus grande partie de l'augmentation de l'inflation observée pouvait s'expliquer par l'évolution normale de l'inflation dans la plupart des catégories de postes ainsi que par certains facteurs non liés à l'euro, comme le mauvais temps qui a pesé sur les prix des fruits et légumes, l'augmentation des prix de l'énergie, l'augmentation des prix administrés et certaines augmentations importantes des taxes sur le tabac. L'inflation attribuable au passage à l'euro fiduciaire se situe donc dans une fourchette de 0 à 0,6 point de pourcentage.

La dernière analyse d'Eurostat révisé légèrement la fourchette des effets inflationnistes probables du passage à l'euro, qui sont de l'ordre de 0 à 0,20 point de pourcentage. Bien qu'elles s'appuient parfois sur des méthodologies et des échantillons différents, de nombreuses études réalisées dans les États membres par les instituts nationaux de la statistique et/ou les

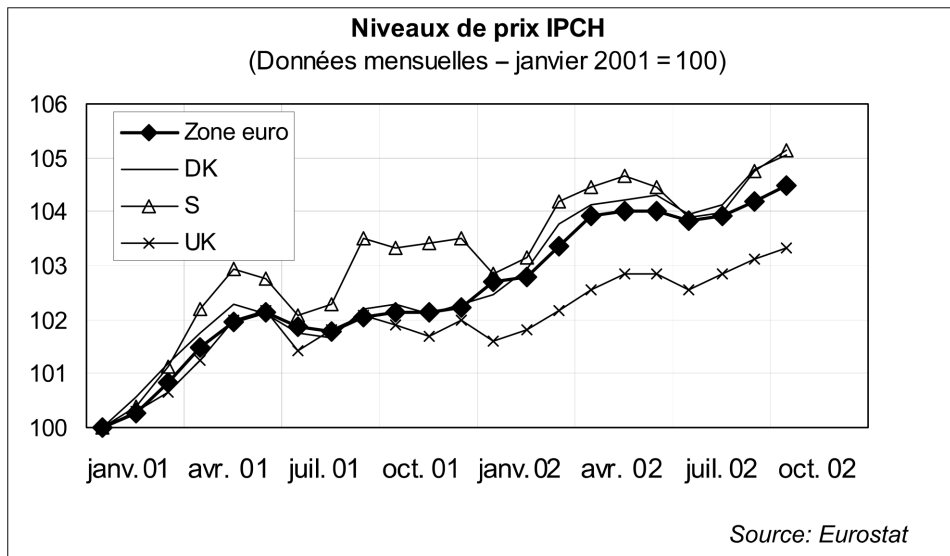
banques centrales nationales tendent à confirmer les résultats d'Eurostat.

Toutefois, la plupart des études soulignent également que la hausse des prix a été plus sensible dans le secteur des services, notamment dans les services liés au tourisme (hôtels, hébergement) et dans les petits services aux ménages (réparations, coiffeurs, etc.) ainsi que pour certains articles bon marché achetés fréquemment (journaux et magazines). Par exemple, les augmentations de prix relevées dans le secteur des cafés et restaurants correspond à une augmentation de 4,3 % sur un an — soit plus du double du taux d'inflation générale tel que mesuré par l'IPCH.

La comparaison de l'évolution de l'indice des prix des États membres de la zone euro et de celui des États membres n'appartenant pas à cette zone constitue une indication supplémentaire ⁽²⁾. Les évolutions sont en gros similaires (graphique 10), ce qui confirme que le passage à l'euro fiduciaire a eu des effets limités.

⁽¹⁾ Voir les annexes aux communiqués de presse Eurostat n° 23/2002 (28 février 2002), n° 58/2002 (16 mai 2002) et n° 84/2002 (17 juillet 2002).

⁽²⁾ Cette comparaison ne peut donner que des résultats approximatifs, dans la mesure où elle présente des défauts sur le plan statistique. Par exemple, un ensemble d'éléments différents sans aucun lien avec le passage à l'euro peut produire une tendance donnée d'un pays à l'autre.

Graphique 10

5.3. L'écart entre l'inflation perçue et l'inflation réelle

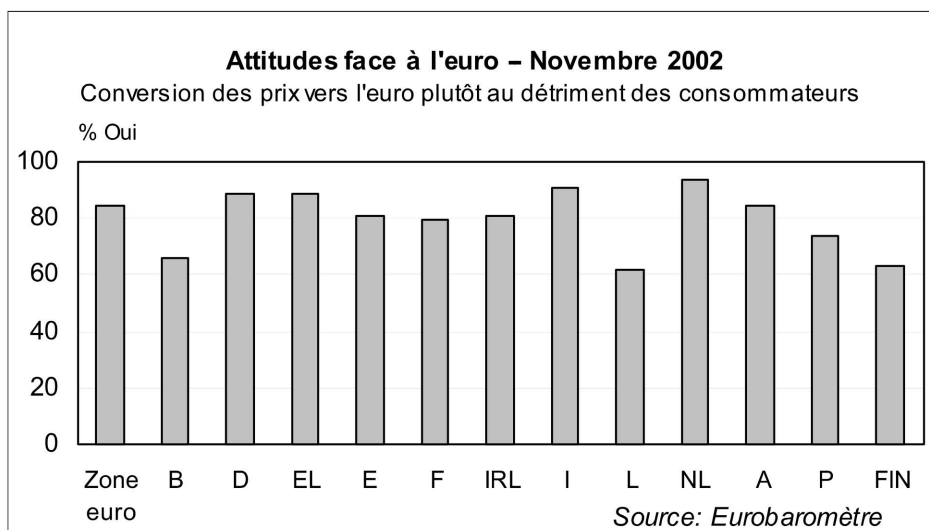
De nombreux consommateurs associent le passage à l'euro à des augmentations de prix. Les médias ont abondamment fait état de cas individuels dont les protagonistes ont été qualifiés d'«euro-profiteurs», ce qui a contribué à donner l'impression que le passage à l'euro fiduciaire avait entraîné une hausse sensible des prix.

Le gouvernement allemand a réuni les commerçants et les associations de consommateurs pour discuter de ce problème [une réunion familièrement appelée, dans ce pays, le débat «teuro», un terme qui réunit le mot euro et le mot allemand *teuer* (cher)]. En Grèce et en Italie, les associations de consommateurs ont organisé des «euro-grèves» nationales, alors que des

critiques virulentes se sont élevées en France et aux Pays-Bas à propos des indices de prix officiels.

L'état de l'opinion publique dans la zone euro s'est reflété dans l'étude Eurobaromètre de novembre (1). 84,4 % des personnes interrogées dans la zone euro pensaient que les prix avaient été convertis plutôt au détriment du consommateur (graphique 11) et 10,9 % pensaient que les conversions s'équilibraient. Seulement 2,7 % pensaient au contraire que les prix avaient été arrondis à la baisse, au bénéfice du consommateur.

(1) Eurobarometer Flash EB 139, novembre 2002.

Graphique 11

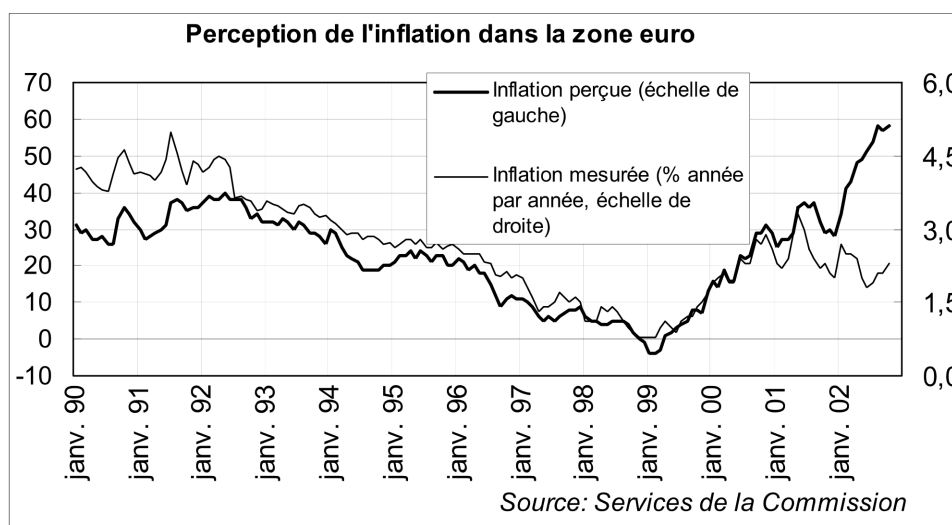
Les personnes interrogées estimaient que les prix avaient systématiquement été arrondis à la hausse dans les petits commerces (80 %), dans les services (80 %), dans les cafés et restaurants (85 %), dans les transports publics (55 %), dans les activités de loisir (cinémas, piscines, etc.), dans les automates de vente (62 %) et en ce qui concerne les frais bancaires (53 %).

La question sur les tendances passées des prix dans la zone euro, qui figurait dans les enquêtes sur la consommation dans l'Union européenne, illustre bien l'écart entre l'inflation perçue

et l'inflation réelle depuis le passage à l'euro⁽¹⁾. Ainsi que le montre le graphique 12, cet indicateur a permis de bien repérer l'inflation réelle dans le passé mais, depuis 2002, il est monté à des niveaux sans précédent, bien que l'inflation réelle ait baissé.

⁽¹⁾ Services de la Commission: *Rapport trimestriel sur la zone euro*, juillet et septembre 2002; *Bulletin mensuel* de la BCE, numéros de juillet et d'octobre 2002.

Graphique 12



Il existe plusieurs explications à l'écart entre l'inflation réelle et l'inflation perçue. La première est que les consommateurs tendent à se forger une opinion sur l'inflation générale sur la base de l'évolution des prix des biens et des services les plus fréquemment achetés⁽¹⁾. Or, il semble que ce soient précisément ces biens et ces services qui aient enregistré des augmentations inhabituelles à la suite du passage à l'euro (par exemple, les cafés et restaurants, réparations, coiffeurs, journaux et magazines, etc.). Toutefois, les prix d'autres biens et services consommés moins fréquemment ont enregistré des augmentations plus faibles ou ont même baissé, comme c'est le cas pour les ordinateurs, les appareils photo graphiques ou les équipements d'enregistrement audio. Dans un indice aussi global que l'IPCH, même des augmentations inhabituellement importantes dans certaines catégories de produits peuvent être contrebalancées par des augmentations plus faibles ou des baisses dans d'autres catégories qui ont un poids plus grand, mais qui concernent des produits achetés moins fréquemment par les consommateurs.

Une deuxième raison à l'origine de l'idée selon laquelle le passage à l'euro aurait eu des effets inflationnistes peut être liée à ce que l'on appelle les «coûts d'étiquetage». Le fait que les changements de prix comportent des coûts fixes pourrait

avoir incité une proportion exceptionnellement élevée de sociétés à changer les prix au tournant de l'année. Le fait que les prix relatifs changent dans une proportion plus élevée que d'habitude tend à brouiller la perception qu'ont les consommateurs des effets inflationnistes du passage. Certaines preuves tendent à corroborer cette explication. En Allemagne, par exemple, les personnes qui collectent les données pour les comparaisons entre les prix ont noté des réajustements de prix beaucoup plus importants que d'habitude pour les biens et services composant le panier habituel des ménages au cours du premier mois suivant le passage⁽²⁾. Pour peu que ces ajustements de prix aient comporté un arrondi à la hausse et concerné les produits à partir desquels les consommateurs se forment une opinion, alors l'écart entre l'inflation réelle et l'inflation perçue n'est pas surprenant.

6. APERÇU PAR SECTEUR

6.1. Secteur bancaire

Le secteur bancaire a observé une certaine évolution dans les habitudes de ses clients et des consommateurs, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'espèces et le choix des moyens de paiement.

⁽¹⁾ Voir par exemple J. Walschots (2002) *Why does inflation feel so high?*, CBS Webmagazine, 10 juin 2002. <http://www.cbs.nl>

⁽²⁾ Deutsche Bundesbank, rapport mensuel, mars 2002.

6.1.1. Choix des moyens de paiement

Il semblerait que l'introduction de l'euro ait légèrement modifié le comportement du client moyen quant au choix de ses moyens de paiement. Toutes les informations disponibles indiquent en effet une utilisation accrue des moyens de paiement autres que les espèces en 2002. Les chiffres en provenance d'Italie, par exemple, montrent une augmentation de 30 % pour les cartes de débit et de 15 % pour les cartes de crédit. Les statistiques finlandaises révèlent aussi une hausse de l'ordre de 15 à 20 % pour les deux types de cartes. En Belgique, les chiffres montrent clairement une progression des modes de paiement autres que les espèces, qui va jusqu'à 17 % pour les cartes de débit⁽¹⁾; les règlements par carte de crédit ont augmenté de 2 % dans le même temps, mais l'utilisation des porte-monnaie électroniques a fait un bond de 120 %⁽²⁾. L'Autriche fait aussi état d'une progression de 15 % pour les modes de paiement non fiduciaires.

Ces chiffres rendent compte des dernières tendances observées en 2002, mais il est impossible de mesurer précisément l'influence directe de l'euro dans cette évolution. Il convient de garder à l'esprit que le choix d'un moyen de paiement est influencé par de nombreux autres facteurs, comme les campagnes de promotion des systèmes de paiement non numéraires ou l'arrivée de distributeurs automatiques modernes acceptant les cartes de crédit, les cartes de débit ou les porte-monnaie électroniques. De plus, comme le mécanisme de garantie du système Eurochèque n'existe plus depuis la fin de 2001 et que, dans certains États membres, les banques ont complètement cessé de fournir des chèques aux clients, l'utilisation des chèques s'est fortement réduite dans la Communauté. Cela a pu également favoriser les autres modes de paiement. Enfin, cette tendance à une utilisation plus fréquente des moyens de paiement non fiduciaires était déjà observable avant l'introduction de l'euro.

6.1.2. Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB)

Les informations relatives aux retraits en liquide montrent que le montant moyen de ces retraits a augmenté dans plusieurs pays. En Allemagne, par exemple, le montant des retraits effectués à l'aide de cartes de crédit ou de cartes de débit du réseau Maestro a progressé de 12,4 % en moyenne. Les banques italiennes signalent elles aussi une hausse, allant de 10 à 20 %, du montant moyen des retraits. Une grande banque belge cite le chiffre de 9 %. Une légère augmentation a également été constatée en France, en Autriche et aux Pays-Bas. Cette évolution, qui n'est sans doute pas identique dans toute la zone euro, pourrait s'expliquer par des effets d'arrondi, et notamment par le fait que les nouvelles coupures en euros délivrées par les DAB n'ont pas les mêmes dénominations que les anciennes coupures nationales. Si, par exemple, le montant usuel d'un retrait en Autriche était de 1 000 schillings

(72,67 euros), il sera aujourd'hui de 50 ou de 100 euros (soit 688,02 ou 1 376,03 schillings). Dans cet exemple, l'alignement sur un chiffre rond en euros suffit à réduire de 31,2 % ou, inversement, à augmenter de 37,6 % le montant du retrait.

En ce qui concerne les retraits effectués dans des DAB à l'étranger, la situation varie. Une légère hausse a ainsi été signalée en Allemagne et en Belgique, alors que les chiffres de Mastercard Europe⁽³⁾ font état d'une diminution. Selon les établissements bancaires publics autrichiens, les retraits effectués par des étrangers en Autriche auraient baissé de 30 %, alors que le comportement des Autrichiens à l'étranger n'a pas changé. Toutefois, ce contraste n'a rien d'étonnant, puisque l'union monétaire permet aux citoyens d'emporter de l'argent liquide lorsqu'ils se rendent dans un autre pays et que l'incitation à effectuer plus de retraits, dans son pays ou à l'étranger, dépend des frais prélevés. Il existe donc des incitations aussi bien à augmenter qu'à réduire les retraits transfrontaliers et il est possible que les deux phénomènes s'équilibrent. De plus, un règlement de l'Union européenne sur les paiements transfrontaliers, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002, impose d'appliquer aux retraits transfrontaliers les mêmes frais qu'aux retraits nationaux, ces frais représentant 4 euros en moyenne dans la zone euro avant le 1^{er} juillet. Pour les clients exonérés de frais sur les sommes qu'ils retirent dans leur pays, cela constitue une incitation supplémentaire à retirer de l'argent à l'étranger. En revanche, ceux qui supportent déjà des frais dans leur pays, par exemple lorsqu'ils utilisent les distributeurs d'autres banques, devront aussi en acquitter ailleurs pour le même montant et préféreront donc, selon toute vraisemblance, ne pas augmenter leurs retraits à l'étranger. Au stade actuel, il n'est pas encore possible d'évaluer si cette mesure spécifique donne lieu à une augmentation des retraits transfrontaliers.

6.1.3. Double affichage des montants

Pour faciliter le passage à l'euro, le secteur bancaire a adopté le double affichage des montants, notamment sur les relevés de compte. Pour la commodité de leurs clients, de nombreuses banques ont continué à le faire en 2002, une partie envisageant même de poursuivre cette politique en 2003. Certaines n'ont pas encore décidé de la date à laquelle elles cesseraient de pratiquer ce double affichage.

6.2. Commerce de détail

Devant l'empressement des consommateurs européens à utiliser leurs nouvelles pièces et leurs nouveaux billets et à écouler leurs espèces en monnaie nationale, on s'attendait pour le début de l'année à une augmentation des paiements en liquide, qui s'est effectivement confirmée. La situation a ensuite évolué, puisque les détaillants font maintenant plutôt état d'une progression des autres modes de règlement.

(1) Règlements par Bancontact/MisterCash.

(2) Règlements par Proton.

(3) Règlements par Mastercard et cartes de débit Maestro.

Le double affichage des prix a grandement facilité la transition pour les consommateurs, aussi bien pendant la période de double circulation qu'après cette dernière. En général, il devait se pratiquer jusqu'au deuxième trimestre de 2002, mais il s'est avéré que de nombreux consommateurs appréciaient ce service. De nombreux détaillants ont donc décidé de le maintenir sur toute l'année 2002; d'aucuns estiment que cela influence la concurrence dans ce secteur. Certains détaillants déclarent n'avoir pas encore arrêté la date à laquelle ils y renonceraient et ont l'intention de continuer à pratiquer le double affichage en 2003, au moins pour le total des factures et tickets de caisse (voir également le point 4.3).

6.3. Transport de fonds

Les sociétés de transport de fonds ont joué un rôle essentiel dans le bon déroulement de l'introduction des pièces et billets en euros. Les centres de dépôt chargés de compter et de trier les espèces ont été lourdement mis à contribution pendant plusieurs mois, notamment à cause de l'afflux massif d'anciens billets et d'anciennes pièces auquel ils ont dû faire face. Le fait que tous les pays de la zone euro partagent maintenant la même monnaie a fait ressortir plus clairement encore la difficulté de transporter des fonds d'un pays à l'autre. Étant donné que les réglementations en la matière n'ont pas encore été harmonisées, elles présentent en effet de grandes disparités qui rendent ce type de transport pratiquement impossible à organiser.

6.4. Distribution automatique

Le secteur de la distribution automatique s'est efforcé d'adapter ses appareils le plus tôt possible afin d'éviter les manques à gagner. Certains exploitants ont néanmoins enregistré en début d'année une baisse temporaire de leur chiffre d'affaires, pouvant aller jusqu'à 20 %⁽¹⁾.

Les distributeurs à pièces ou à billets, qui constituent l'immense majorité du parc d'automates (de 85 à 95 % dans certains pays) sont aussi ceux qui posaient le plus de problèmes d'adaptation, à la différence des appareils à carte ou à jetons, pour lesquels il suffisait de reprogrammer la mémoire et d'actualiser les prix affichés. La plupart des exploitants ont profité de l'arrivée de l'euro fiduciaire pour remplacer les systèmes de reconnaissance de leurs appareils. En France et en Allemagne, par exemple, 90 % et 70 % de ces systèmes ont été renouvelés, ce qui a limité les adaptations nécessaires aux quelques systèmes restants. Le taux de remplacement est de 50 % en Irlande et de 25 % en Italie. Le remplacement des anciens systèmes de reconnaissance peut être considéré comme un investissement, dans la mesure où il renforce la fiabilité des appareils en leur permettant d'identifier correctement les billets et les pièces (en particulier leurs nouveaux dispositifs de sécurité) et d'empêcher ainsi la fraude. Il s'agit néanmoins d'un investissement relativement coûteux, qui se situe entre 375 et 600 euros par appareil.

(1) Tous les chiffres cités ici proviennent d'une enquête réalisée dans cinq pays de la zone euro (France, Allemagne, Italie, Irlande et Pays-Bas), qui représentent 80 % du marché des distributeurs automatiques.

Les systèmes pour paiement non fiduciaire sont d'un prix moins élevé (400 euros en moyenne).

Dans les États membres (tels que la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg) où le système du porte-monnaie électronique est largement répandu, un grand nombre de machines automatiques acceptant au préalable des pièces ont été adaptées à ce nouveau système. La conversion rapide, notamment de parcmètres, a occasionné quelques difficultés à certains citoyens, et plus généralement aux touristes, qui ne disposent pas de la carte de paiement appropriée.

Le secteur de la distribution automatique n'a constaté de pénurie pour aucune des pièces de monnaie en euros et il juge leur qualité très satisfaisante. Cela confirme que ces pièces, quel que soit leur pays d'origine, satisfont aux exigences strictes des systèmes de reconnaissance modernes qui équipent désormais les automates. La plupart des appareils automatiques acceptent toutes les pièces sauf celles de 1 et 2 centimes. Les prix sont généralement des multiples de 5 centimes. Quant aux changements de prix liés à l'introduction de l'euro, la situation varie puisque, pour retomber sur des chiffres ronds, on a ajusté les prix aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

7. IMPORTANCE DE L'EURO FIDUCIAIRE EN DEHORS DE LA ZONE EURO

La présente section traite du degré de diffusion et d'utilisation des pièces et billets en euros en dehors de la zone euro elle-même. L'utilisation de l'euro semble se développer, particulièrement dans tous les pays européens en dehors de la zone euro. Sur les autres continents, elle se limite principalement aux régions touristiques.

Le comportement des voyageurs européens joue également un rôle essentiel. Selon la dernière enquête Eurobaromètre, par exemple, 53 % des ressortissants de la zone euro ayant voyagé en dehors de cette zone ont emporté des espèces en euros, alors que 16 % se sont munis de dollars des États-Unis.

7.1. Situation dans les trois États membres extérieurs à la zone euro

L'introduction des pièces et billets en euros a été suivie de près par les pays «pré-in». Lors d'une enquête réalisée en septembre 2002 dans ces trois pays, une majorité de citoyens se disait bien ou très bien informée sur l'euro (68 % au Danemark, 56 % en Suède et 53 % au Royaume-Uni). Une majorité avait déjà eu en mains des billets ou des pièces en euros (55 % au Danemark, 56 % en Suède et 55 % au Royaume-Uni) et, parmi les sondés, nombreux étaient ceux qui avaient déjà vu des produits étiquetés en euros dans leur pays (47 % au Danemark, 37 % en Suède et 38 % au Royaume-Uni). Dans chacun de ces pays, la grande majorité s'est dite consciente du fait que l'euro facilitait grandement les comparaisons de prix d'un pays à l'autre.

Les commerçants danois se montrent tout à fait disposés à accepter les paiements liquides en euros ⁽¹⁾. En septembre 2002, 83 % d'entre eux étaient prêts à les accepter de la part des touristes et 72 % étaient même prêts à les accepter de la part de leurs compatriotes; parmi les commerçants qui acceptaient l'euro, 15 % en avertissaient la clientèle par une signalétique appropriée, 35 % allant même jusqu'à indiquer l'équivalent en euros du total des achats exprimé en couronnes; 13 % pratiquaient le double affichage des prix pour une partie au moins de leur assortiment et 12 % rendaient même la monnaie en euros.

En Suède, de nombreux magasins, hôtels et restaurants acceptent les paiements liquides en euros, y compris en dehors des grandes villes et des régions touristiques, alors qu'ils refusaient les anciennes devises nationales européennes. Toutefois, la plupart n'acceptent que les billets et rendent la monnaie en couronnes suédoises. L'utilisation de l'euro est plus répandue le long de la frontière avec la Finlande. La ville de Haparanda, située à l'extrême nord du pays, près de la ville finlandaise de Tornio mais très loin de toute autre agglomération suédoise, présente la particularité d'être déjà pratiquement passée à l'euro. La monnaie européenne y est couramment utilisée comme moyen de paiement, tous les prix y sont affichés en euros et même le budget municipal pour 2002 est déjà présenté en euros et en couronnes. La fédération des commerçants suédois mène activement campagne pour que l'euro soit accepté dans les magasins, et distribue à cet effet un autocollant portant le texte «Nous acceptons l'euro». Il a été décidé récemment que le référendum sur l'introduction de l'euro en Suède sera organisé le 14 septembre 2003.

Au Royaume-Uni, l'euro est parfois accepté comme moyen de paiement, plus particulièrement à Londres et dans les endroits touristiques. La monnaie est généralement rendue en livres sterling. Occasionnellement, les prix sont également affichés en euros. 74 % des Britanniques sont conscients que les comparaisons des prix entre différents pays sont simplifiées par la monnaie unique, alors que 83 % de la population estime que l'adoption de l'euro constitue un événement historique.

7.2. Situation dans les pays candidats à l'adhésion

L'introduction de l'euro fiduciaire a aussi eu un certain impact dans les pays candidats à l'adhésion. Dans ces pays limitrophes de la zone euro, la monnaie européenne a beaucoup retenu l'attention des médias. L'opinion publique est généralement très réceptive, notamment parce que ces pays prévoient aussi d'entrer, à terme, dans la zone euro après leur adhésion à l'Union européenne.

Il est aisé de se procurer des euros et de les changer en monnaie nationale dans les banques de tous les pays candidats; dans la plupart d'entre eux, les magasins, hôtels et restaurants acceptent la devise européenne, sans nécessairement réclamer de supplément. Dans les zones touristiques, les prix sont affichés en euros et en monnaie nationale. C'est en Bulgarie et en

Turquie que l'euro est le plus utilisé, au point de pouvoir être pratiquement considéré comme une monnaie parallèle, concurrentiellement avec le dollar des États-Unis.

7.3. L'euro dans le monde ⁽²⁾

7.3.1. Situation dans les autres pays d'Europe

La Communauté a conclu avec Monaco, Saint-Marin et le Vatican des accords monétaires précisant que l'euro est la monnaie nationale de ces trois pays et y a cours légal. Aux termes de ces accords, ces pays peuvent aussi émettre une certaine quantité de pièces en euros, qui ont cours légal dans toute la zone euro. En revanche, ils ne sont pas autorisés à émettre de billets (en euros ou dans une autre devise). En Andorre, l'euro a remplacé le franc français et la peseta espagnole, qui circulaient précédemment en parallèle, ce pays n'ayant pas de monnaie nationale.

L'euro est également utilisé au Kosovo et au Monténégro, qui font tous deux partie de la République de Yougoslavie. Au Kosovo, province administrée par les Nations unies, la possession et l'utilisation de devises étrangères ont été légalisées en septembre 1999. Avant 2002, l'économie de la région reposait en grande partie sur des paiements en liquide, c'est-à-dire essentiellement en marks allemands. Au début de 2002, l'autorité compétente pour les banques et les paiements au Kosovo (BPK) a importé dans la province 413,3 millions d'euros en billets et 5,5 millions en pièces afin de faciliter la transition, tandis que les banques privées importaient de leur côté 142 millions d'euros supplémentaires. La BPK a aussi fait des efforts particuliers pour faciliter l'adoption de l'euro dans les enclaves serbes du Kosovo, où le dinar yougoslave continue d'être utilisé comme moyen de paiement. L'un des effets positifs du passage à l'euro a été le renforcement du système bancaire, de nombreux citoyens ayant déposé leur argent sur des comptes bancaires pendant la période de basculement. Au Monténégro, l'euro a également remplacé le mark allemand, qui avait été adopté comme moyen de paiement en 1999; mais, à la différence du Kosovo, l'euro y a cours légal.

Dans le reste de l'Europe, l'euro a pris encore plus d'importance que n'en avait avant lui le mark allemand, auquel il s'est substitué en tant qu'instrument de paiement. Il est facile de se procurer des espèces en euros et de les changer en monnaie locale. En général, les magasins, hôtels, restaurants et autres établissements acceptent d'être réglés en euros, sans que cela entraîne nécessairement de supplément important. Dans de nombreux pays, et tout particulièrement dans les Balkans et en Europe de l'Est, l'euro et le dollar sont couramment utilisés dans les transactions et peuvent être considérés comme des monnaies parallèles. C'est ainsi que l'on peut voir des prix affichés en euros, surtout dans les régions touristiques.

⁽¹⁾ Les chiffres cités dans ce paragraphe proviennent d'une enquête menée par l'association «Dansk Handel & Service».

⁽²⁾ Les informations données dans la présente section proviennent d'un questionnaire, envoyé aux délégations de l'Union européenne à l'étranger, sur le rôle et l'acceptation de la nouvelle monnaie dans les pays extérieurs à la zone euro.

7.3.2. Afrique

En raison des liens historiques étroits de ce continent avec certains pays européens, l'euro occupe une place importante en tant que monnaie de transaction internationale dans certaines régions d'Afrique, en particulier dans les pays où la monnaie nationale est ancrée à l'euro par un régime de taux de change fixe. C'est le cas de tous les pays de la zone CFA, c'est-à-dire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ainsi que du Cap-Vert. Le public y manifeste un intérêt beaucoup plus grand qu'ailleurs pour tout ce qui touche à la monnaie européenne.

D'une manière générale, le passage à l'euro n'a eu qu'un impact limité en Afrique. Il n'est pas facile de se procurer des espèces en euros ni de les changer en monnaie locale, d'autant plus que certains pays restreignent les opérations de change. On ne peut généralement trouver des euros que dans les grandes banques et les aéroports, et moins facilement que des dollars. Il est néanmoins possible de payer en euros dans la plupart des pays. Le double affichage des prix n'est pratiqué que dans les régions touristiques de quelques pays, comme le Cameroun et l'Égypte.

En tant que département français d'outre-mer, l'île de la Réunion, située dans l'océan Indien, a l'euro pour monnaie officielle. Mayotte, île française de l'océan Indien ayant le statut de collectivité territoriale, l'a également adopté officiellement, puisqu'elle utilisait auparavant le franc français.

7.3.3. Amérique

Le dollar des États-Unis occupe une place prépondérante sur tout le continent américain et l'arrivée de l'euro fiduciaire n'a entraîné aucun changement de ce point de vue. Dans la plupart des pays, il est même difficile de changer des euros en monnaie locale ou de s'en procurer auprès des banques. Du coup, les règlements en euros sont rarement acceptés dans les hôtels ou les restaurants. Les exceptions sont la République dominicaine, Cuba et le Suriname, ancienne colonie néerlandaise où ces règlements sont normalement possibles moyennant supplément et où les prix sont aussi affichés en euros dans les zones touristiques. Cette situation particulière du Suriname peut aussi s'expliquer par le fait que la Guyane voisine, en tant que département français, n'utilise que l'euro. C'est aussi le cas de tous les départements français d'outre-mer qui font géographiquement partie de l'archipel des Caraïbes, à savoir la Guadeloupe et la Martinique. De par son statut de collectivité territoriale française, Saint-Pierre-et-Miquelon, archipel de

l'Atlantique Nord situé au large des côtes canadiennes, a également adopté l'euro.

7.3.4. Asie et Océanie

Au Moyen-Orient, l'introduction de l'euro n'a eu qu'une incidence très limitée. Selon le cas, il est plus ou moins facile de trouver des espèces en euros et de les échanger en monnaie locale. La monnaie européenne est acceptée dans les magasins, les hôtels et les restaurants de certains pays. Son utilisation est un peu plus répandue en Israël où, bien que cela ne soit pas officiellement autorisé, elle est acceptée dans les principales zones touristiques, sans supplément important.

L'arrivée de la devise européenne a souvent eu plus d'impact dans le reste de l'Asie. Dans la grande majorité de ces pays, il est possible de se procurer des liquidités en euros et de les changer en monnaie locale, sauf en cas de restrictions imposées par la législation sur le change. Dans certains pays, comme la Thaïlande, la Corée du Sud et le Laos, l'euro est largement accepté dans les magasins, les restaurants et les hôtels, sans supplément important. Le double affichage des prix, quoique rare, se rencontre ici ou là, par exemple en Thaïlande et aux Philippines, et surtout dans les zones touristiques. Lorsqu'une autre devise est plus couramment utilisée en paiement, en dehors de la monnaie nationale, il s'agit en général du dollar des États-Unis ou de la monnaie d'un pays voisin. De plus, la nette prédominance du dollar en Asie explique le rôle limité qu'y joue l'euro en tant que monnaie de transaction internationale. Les médias lui accordent néanmoins une certaine attention. Au Japon, notamment, l'évolution du taux de change de l'euro est suivie de près.

Il est aisé de se procurer des espèces en euros et de les changer en monnaie locale dans toute l'Océanie. En général, aucune devise étrangère ne concurrence la monnaie nationale comme moyen de paiement, et il n'est pas possible de payer en euros dans les magasins, les hôtels et les restaurants. La situation est un peu différente dans les territoires français d'outre-mer, comme la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Ces territoires utilisant le franc pacifique, qui est ancré à l'euro par une parité fixe, ils s'intéressent naturellement à la monnaie européenne, qui est souvent acceptée dans l'hôtellerie, la restauration et les commerces. Les Australiens et les Néo-Zélandais, pour leur part, sont généralement favorables à la monnaie européenne, qu'ils considèrent comme une alternative au dollar des États-Unis sur les marchés internationaux et comme un moyen de réduire la dépendance de leur pays à l'égard de la devise américaine.